

Produit - Espèce - Santé animale/publique	Exportations de la Communauté européenne vers le Canada				Exportations du Canada vers la Communauté européenne			
	Conditions commerciales		Equiv. (Cat)	Actions	Conditions commerciales		Equiv. (Cat)	Actions
	Normes CE	Normes canadiennes			Normes CE	Normes canadiennes		

11. Produits de la pêche destinés à la consommation humaine								
Santé animale								
Animaux vivants et produits d'aquaculture destinés à la consommation humaine ou à l'aquaculture. a) Poisson mort éviscéré destiné à la consommation humaine. b) Produits morts non éviscérés destinés à la consommation humaine. c) Oufes de poisson vivants destinés à l'aquaculture. d) Poissons vivants destinés à l'aquaculture lyophilisés. e) Poissons à compie poissons à nageoires, mollusques, crustacés et autres invertébrés.	Directive 91/67	Fish Health Protection Regulations adoptées dans le cadre du Fisheries Act, R.S.C. 1985, c.F.14	NE			Fish Health Protection Regulations adoptées dans le cadre du Fisheries Act, R.S.C. 1985, c.F.14	Directive 91/67	NE
			Oul 2	Certificat sanitaire délivré par une instance officielle.				Oul 2
			NE					NE
			NE					NE
			NE					NE